



SOUTIEN À LA DYNAMIQUE DES CLUSTERS MAROCAINS

Cahier des Charges

Appel à Projets 2026

Date limite de dépôt des dossiers :
28 juillet 2026 à 15h00

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 Contexte

L'amélioration des perspectives de croissance et de compétitivité de l'économie marocaine passe, notamment, par le soutien à l'innovation et à la recherche et développement répondant ainsi aux enjeux économiques, dirigés par les besoins des industries et des services.

Pour le Maroc, il s'agit de mettre en place un écosystème adéquat à l'émergence d'idées d'innovation, comprenant les entreprises industrielles porteuses de projets innovants, les universités, les centres techniques, les organismes de capital-risque et les pôles de développement technologiques.

L'objectif à moyen terme est de positionner le Maroc dans le club des pays producteurs de technologies, de permettre l'éclosion d'une économie à forte valeur ajoutée, mais aussi de renforcer l'image du Maroc au niveau international et son attractivité pour les investissements.

L'innovation, la R&D et le développement technologique sont désormais, des facteurs clés pour la consolidation de la compétitivité des entreprises industrielles, la stimulation de la création de valeur et de l'emploi qualifié, le renforcement de la production locale, la montée en gamme du produit made in Morocco et l'amélioration du niveau technologique du Maroc.

Par ailleurs, la R&D et l'innovation collaborative sont des leviers indispensables au développement et à la pérennisation des écosystèmes industriels.

En dépit d'un contexte international incertain caractérisé par des tensions géopolitiques et inflationnistes d'une grande ampleur, le secteur industriel marocain a enregistré une dynamique de croissance remarquable en 2025, consolidant son rôle de pilier majeur de l'économie nationale, avec des résultats encourageants dans plusieurs secteurs clés.

Sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, le Maroc s'impose comme une puissance industrielle émergente, confiante dans sa trajectoire vers une souveraineté productive, technologique et durable. Les performances enregistrées traduisent la solidité d'un modèle national fondé sur la résilience, l'innovation et la montée en gamme.

Les performances réalisées par le secteur industriel marocain en 2025, marquées par un chiffre d'affaires de 898 MMDH, une valeur ajoutée de 240 MMDH et des investissements avoisinant 90 MMDH, témoignent du rôle central du tissu productif national dans la croissance, la compétitivité et la création d'emplois. Portée par des réformes structurelles ambitieuses et un environnement des affaires favorable, cette dynamique a renforcé le positionnement du Royaume comme une plateforme industrielle régionale de premier plan.

1.2 Rôle des clusters industriels

Les clusters industriels constituent un outil complémentaire efficace pour stimuler l'innovation collaborative et la R&D au sein de l'industrie marocaine. À l'instar des meilleures pratiques internationales, ils favorisent l'éclosion de projets innovants orientés marché et accompagnent les acteurs les plus volontaristes.

À ce jour, quatorze clusters industriels et technologiques soutenus par l'État sont opérationnels au Maroc. Ils contribuent au renforcement de la compétitivité des entreprises, à la structuration de filières à fort potentiel, à l'accélération de la montée en gamme industrielle et au développement de synergies entre entreprises, universités, centres de recherche et acteurs institutionnels.

Les clusters ont pour objectifs de :

- Animer les acteurs — entreprises, centres de recherche, structures de R&D — autour de projets collaboratifs à fort contenu innovant ;
- Créer un environnement technologique propice au développement de projets de R&D et à l'émergence de start-up innovantes ;
- Favoriser une dynamique de progrès permettant aux entreprises membres d'accroître leur compétitivité et de conquérir des parts de marchés à l'international.

1.3 Objet du présent appel à projets

Dans la continuité de ce programme, le Ministère de l'Industrie et du Commerce lance le présent appel à projets afin d'identifier, de sélectionner et d'accompagner trois (3) nouveaux projets de clusters opérant dans les secteurs industriels, technologiques ou spécifiques, porteurs de stratégies de développement ambitieuses pour leurs filières et dans lesquels l'innovation constitue un levier central de compétitivité.

Le présent cahier des charges vise à permettre l'appréciation des éléments suivants :

- La stratégie de développement du cluster et la création de valeur ajoutée (amélioration des parts de marché, etc.) ;
- L'innovation collaborative au sein du cluster (modalités de partenariat, équipe de pilotage, moyens mutualisés, etc.) ;
- L'articulation du projet avec les enjeux de la souveraineté industrielle et technologique du Royaume.

2. MODALITÉS DE CANDIDATURE

2.1 Retrait du dossier

Le dossier de candidature est à retirer auprès de la :

Contact	Détails
Service	Division des Plateformes Technologiques et des Clusters (DPTC) – Direction Générale de l'Industrie
Adresse	Siège du Ministère de l'Industrie et du Commerce – Quartier Administratif Chellah, Rabat
Téléphone	06 22 73 20 83
Email	ielinani@mcinet.gov.ma
Site internet	www.mcinet.gov.ma

2.2 Date limite et modalités de dépôt

Les porteurs de projets de clusters sont invités à transmettre leur **dossier de candidature complet** au plus tard :

Le 28 juillet 2026 à 15h00

Le dossier complet doit être fourni en trois (3) exemplaires et déposé en mains propres contre accusé de réception à la Division des Plateformes Technologiques et des Clusters (DPTC), sise au Siège du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Quartier Administratif Chellah, Rabat.

Une déclaration sur l'honneur du Président de l'association, dont le modèle est annexé au présent document, doit obligatoirement être jointe au dossier de candidature.

Les dossiers incomplets, fragmentés ou ne répondant pas aux préconisations du présent cahier des charges ne seront pas acceptés.

3. CADRE GÉNÉRAL ET DÉFINITION DU CLUSTER

3.1 Définition

Le cluster est une association constituée conformément à la loi n° 75-00 modifiant et complétant le dahir du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association. Il regroupe des entreprises, établissements et centres de recherche ou de formation, opérant dans les secteurs industriels, technologiques ou spécifiques. Il est doté d'une stratégie commune de développement et a pour objet statutaire de stimuler l'émergence de projets collaboratifs innovants.

3.2 Caractéristiques fondamentales

- Développement d'actions mutualisées orientées vers l'innovation sous toutes ses formes : technologique, de service, marketing, formation, veille stratégique, etc. ;
- Gouvernance propre dans laquelle les dirigeants d'entreprises jouent un rôle moteur ;
- Stratégie élaborée collectivement et mise en œuvre via un plan d'action concerté ;
- Ancrage territorial autour d'un noyau dur, sans exclusion de partenariats externes.

3.3 Composition minimale requise

Critère	Seuil minimal exigé
Nombre total de membres	15 membres minimum
Représentativité industrielle / technologique	60 % minimum des membres
Capacité d'autofinancement	Minimum 40% la première année

Un modèle de statut type d'association de cluster est téléchargeable sur : www.mcinet.gov.ma

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend trois parties distinctes :

Partie	Intitulé	Contenu
Partie 1	Dossier administratif	Pièces juridiques et statutaires
Partie 2	Dossier technique	Stratégie, gouvernance, projets, budget
Partie 3	Critères de sélection	Critères d'appréciation des candidatures définis par le Ministère de l'Industrie et du Commerce

Le dossier technique doit être signé et cacheté par le Président du cluster sur toutes les pages.

5. DOSSIER ADMINISTRATIF

Le dossier administratif doit comporter les pièces suivantes :

- Quitus du dépôt des statuts ;
- Copie des statuts de l'association du cluster, légalisée avec une date récente, dûment cacheté sur l'ensemble de ses pages, signés et cachetés ;
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, dûment signé et cacheté ;
- Tableau des membres du Conseil d'Administration, signé et cacheté par le Président du cluster et par tous les membres du Conseil d'Administration ;

- Document indiquant les montants de cotisation des membres, signé et cacheté par le Président du cluster ;
- Règlement intérieur, dûment cacheté sur l'ensemble de ses pages et signé par le Président du cluster.

Le nombre minimal exigé pour la création d'un cluster est de 15 membres, dont au minimum 60 % d'entreprises industrielles, technologiques ou spécifiques.

6. DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique doit comprendre les éléments suivants et être signé et cacheté par le Président du cluster sur toutes les pages. Les éléments en gras ci-dessous constituent les critères déterminants pour la reconnaissance et la sélection du cluster.

Section 1 – Carte d'identité du cluster

1.1 Description générale

Rubrique	Contenu attendu
Dénomination	Nom officiel du cluster
Gouvernance	Président, Vice-Président, Trésorier
Contacts	Coordonnées des personnes clés (Président et/ou Directeur du cluster)
Secteur & thématiques	Activités principales, importance sectorielle, justification stratégique
Territoire	Périmètre géographique du noyau central (entreprises adhérentes) et périmètre de l'agglomération productive représentant le champ potentiel des coopérations futures
Historique	Genèse du cluster, ancrage territorial, initiatives communes déjà engagées

1.2 Membres et participants au cluster

Les acteurs du cluster sont répartis en trois catégories :

- Les entreprises membres : distinguer les entreprises déjà engagées dans le cluster de celles potentiellement intéressées ;
- Les institutions de formation, d'innovation et de recherche ;
- Les représentants des autres collègues : institutions, associations et organismes publics.

Les partenaires majeurs sont les organismes de formation ou techniques et technologiques dont le lien avec le cluster, bien que significatif, n'est pas suffisamment permanent pour justifier un siège en assemblée.

Section 2 – Gouvernance et pilotage

Cette section doit préciser :

- La composition du Conseil d'Administration ;
- L'organisation interne de l'association ;
- Les modalités d'adhésion des membres à la structure de gouvernance ;
- Les recettes de cotisation et leur mode de calcul.

Section 3 – Stratégie générale du cluster

3.1 Description générale de la stratégie et de ses objectifs

Les objectifs et la stratégie du cluster sont présentés sur un horizon de cinq (5) ans. Pour les secteurs et thématiques d'activité du cluster, les éléments suivants doivent être développés :

- La stratégie globale du cluster ;
- Les objectifs chiffrés en matière de projets de R&D, financements levés et parts de marché à l'export ;
- Les technologies et marchés visés ;
- Le positionnement concurrentiel national et international ;
- L'évolution prévisionnelle du nombre d'adhérents ;
- L'évolution prévisionnelle des recettes de cotisation.

Section 4 – Partenariat et coopération

4.1 Projets de coopération et projets collaboratifs

Les projets collectifs portent sur un champ étendu : prospection de marché, marketing, actions en direction des salariés et des compétences, mutualisation de moyens de formation, de production, de veille stratégique et de ressources techniques. Ces projets produisent des effets sur la compétitivité de l'ensemble des acteurs industriels membres.

Les projets collaboratifs associent un nombre restreint d'acteurs — entreprises, centres de recherche, universités, centres de formation — et concernent des domaines liés à l'innovation, à la R&D et aux technologies.

Pour chaque projet, préciser :

- Projets de coopération : nature, parties prenantes, moyens mobilisés et résultats attendus ;
- Projets collaboratifs : objectifs, acteurs impliqués et résultats attendus.

4.2 Partenariats

Plusieurs types de partenariats avec des entités extérieures au cluster seront décrits :

- Partenariats nationaux : relations envisagées ou établies avec des organismes de recherche (laboratoires, universités), des centres techniques, d'autres clusters ou des collectivités territoriales (régions, communes, etc.) ;
- Partenariats internationaux : relations envisagées ou à établir avec des organismes et des clusters à l'étranger.

Section 5 – Création et accompagnement des start-up

Le cluster doit présenter sa stratégie en matière de soutien à l'entrepreneuriat innovant, en précisant :

- Le processus de préparation à la création d'entreprise (formation, incubation, etc.) ;
- La démarche d'accompagnement post-crédation et les services offerts par type de soutien.

Section 6 – Plan d'action et budget prévisionnels

6.1 Plan d'action

Le cluster candidat présente les orientations, les objectifs et les grandes lignes de son plan d'action global sur une période de cinq (5) ans. Si le cluster est retenu, ce plan sommaire devra être détaillé, traçant l'ensemble des actions planifiées annuellement sur cette même période.

Le plan d'action doit notamment intégrer les actions éligibles au financement du Fonds d'Appui aux Clusters, à savoir :

- Mise en place des outils de communication (annuaire, site web, revue de presse, système d'information, etc.) ;
- Actions de promotion et de communication (animation de stands, participation à des événements nationaux et internationaux) ;
- Études de positionnement concurrentiel, mise en place d'un système de veille, études technologiques, etc. ;

- Actions de conseil (mise en place des processus de fonctionnement du cluster, labellisation des projets collaboratifs, réponse à des appels à projets internationaux, expertise brevet, etc.) ;
- Actions de formation (formations thématiques au profit des membres, mise en place de modules de formation avec les universités, etc.).

6.2 Budget prévisionnel

Un budget prévisionnel sur cinq (5) ans, comprenant l'ensemble du programme d'emploi du cluster, est à présenter selon le canevas ci-dessous :

Libellé	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CHARGES (en DHS)					
Charges du personnel					
Frais de location *					
Frais d'investissement * (mobilier, équipement informatique)					
Frais liés aux actions du plan d'action du cluster					
Autres charges * (à préciser)					
TOTAL DES CHARGES					
PRODUITS (en DHS)					
Cotisations des membres					
Subventions de l'État					
Services payants					
Autres produits (à préciser)					
TOTAL DES PRODUITS					
RÉSULTAT D'EXPLOITATION					

*i * Ces frais ne sont pas pris en charge par la subvention de l'État. Si le cluster candidat est retenu, le budget prévisionnel pourra faire l'objet de modifications dans le cadre de son intégration dans le contrat-programme État/cluster.*

Section 7 – Suivi et évaluation

Le cluster est tenu de fixer ses indicateurs de performance sur cinq (5) ans, au regard de la nature de ses activités. Les indicateurs proposés sont les suivants :

Indicateurs de performance	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre d'adhérents/membres actifs dans le cluster					
Nombre d'entreprises membres					
Nombre de projets collaboratifs de R&D, d'innovation ou de transfert technologique					
Nombre de nouveaux produits/procédés développés par le cluster					

Indicateurs de performance	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre de start-up créées ou accompagnées					
Capacité d'autofinancement (%)					

En fonction de ses spécificités, le Cluster peut proposer des indicateurs de performance supplémentaires sur la base desquels il sera également évalué. Par ailleurs, les organes de gouvernance du programme d'appui aux Clusters peuvent exiger la prise en compte d'autres indicateurs de performance, notamment le nombre d'adhérents/membres actifs dans le cluster et les indicateurs à caractère socio-économique.

† Tous les indicateurs sont annuels et non cumulables. Si le cluster candidat est retenu, les indicateurs chiffrés pourront être révisés avant intégration dans le contrat-programme État/cluster. D'autres indicateurs pourront être exigés, notamment les emplois créés par les entreprises membres du cluster.

7. MODE DE SÉLECTION DES CLUSTERS

7.1 Le processus

La sélection, l'évaluation et la labellisation des clusters, ainsi que l'approbation du contrat-programme entre l'État et le cluster et les décisions de financement, sont effectuées au niveau du Comité de Pilotage du Fonds d'Appui aux Clusters.

7.2 Critères d'appréciation

Analyse technique

Les projets sont soumis à une grille d'analyse technique portant sur les aspects suivants :

- Enjeu socio-économique, technologique, scientifique, commercial et international ;
- Masse critique : nombre d'entreprises dans le cluster et sur le territoire couvert ;
- Nombre, identité et adéquation des acteurs réellement impliqués, au regard de chacun des objectifs à atteindre ;
- Vraisemblance des principaux projets collaboratifs d'innovation et de développement, techniques et non techniques ;
- Qualité des synergies entre entreprises, recherche et établissements de formation.

Analyse qualitative

Les aspects qualitatifs sur lesquels s'appuie l'appréciation sont principalement :

- Modalités d'organisation de la gouvernance et qualité de l'animation ;
- Visibilité et projets de coopération internationale ;
- Ancrage territorial et effet réseau ;
- Présence de co-financeurs ;
- Enjeux relatifs aux ressources humaines et à la formation.

ANNEXE

MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR

Appel à projets
Clusters opérant dans les secteurs industriels et technologiques

Je soussigné(e)

M. / Mme

Indiquez votre prénom, nom et qualité au sein de votre organisme d'appartenance et au sein de l'association

Agissant au nom et pour le compte de

Indiquez la dénomination de l'association

Ayant la forme juridique

Indiquez la forme juridique

Souhaite participer à l'appel à projets lancé pour la sélection de projets de clusters ;

Atteste avoir lu et accepté le cahier des charges de l'appel à projets ;

Envoie les documents, ci-après (Prière de cocher et, s'il y a lieu, compléter.) :

DECLARATION SUR L'HONNEUR PORTANT SIGNATURE ET CACHET DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

DOSSIER ADMINISTRATIF

DOSSIER TECHNIQUE SELON LE CAHIER DES CHARGES

AUTRES DOCUMENTS FOURNIS POUR APPUYER LA CANDIDATURE, A ENUMERER :

1.

2.

3.

4.

Et déclare sur l'honneur que les informations contenues dans le dossier de candidature, ci-joint, sont exactes.

Fait à _____ Le, _____

Signature et cachet

Les informations et documents fournis par les porteurs de projets de clusters sont traités de manière confidentielle.